



COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-LISON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-164-25-DE

Accusé certifié exécutoire

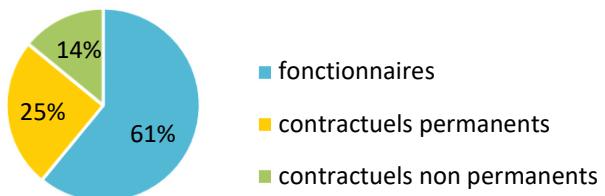
Réception par le greffe au 31 décembre 2024.

Extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Doubs.

Effectifs

- **64 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 39 fonctionnaires
- > 16 contractuels permanents
- > 9 contractuels non permanents



- **Aucun contractuel permanent en CDI**

- **Précisions emplois non permanents**

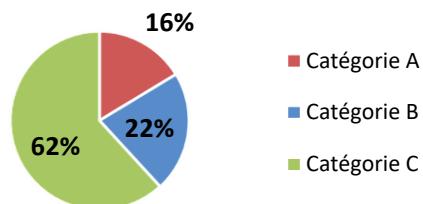
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

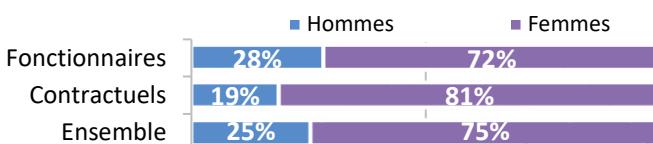
- **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	64%	69%	65%
Technique	21%	25%	22%
Culturelle			
Sportive	8%	6%	7%
Médico-sociale	5%		4%
Police			
Incendie			
Animation	3%		2%
Total	100%	100%	100%

- **Répartition des agents par catégorie**



- **Répartition par genre et par statut**

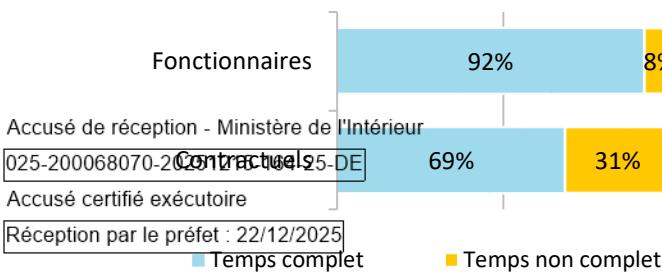


- **Les principaux cadres d'emplois**

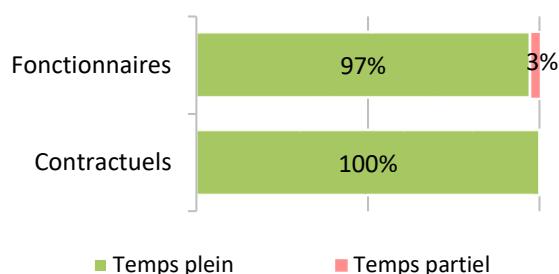
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	45%
Attachés	13%
Adjoints techniques	9%
Rédacteurs	7%
Educateurs des APS	7%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	8%	36%
Technique	13%	25%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

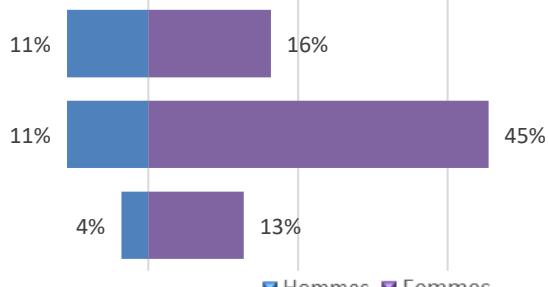
0% des hommes à temps partiel
3% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	44,55
Contractuels permanents	35,63
Ensemble des permanents	41,95
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	30,28

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

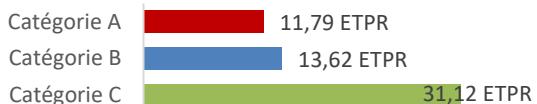
— Équivalent temps plein rémunéré

► 57,42 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 37,57 fonctionnaires
- > 18,96 contractuels permanents
- > 0,89 contractuel non permanent

104 504 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

- En 2024, 9 arrivées d'agents permanents et 6 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
Réception par le préfet : 52 agents	55 agents

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	5,4%
Contractuels	↗	6,7%
Ensemble	↗	5,8%

Évolution professionnelle

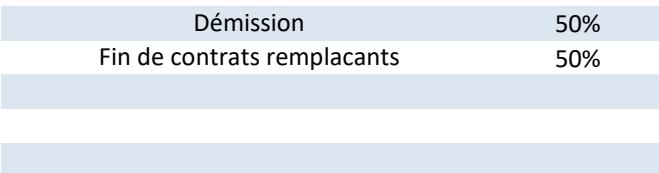
- 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

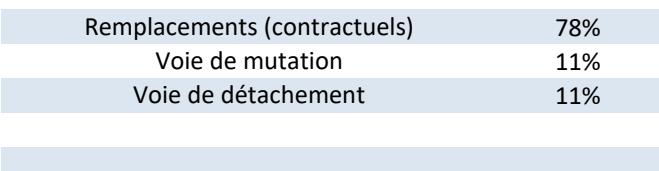
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 11 avancements d'échelon et
3 avancements de grade

- #### ► Principales causes de départ d'agents permanents



- ## → Principaux modes d'arrivée d'agents permanents



* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➡ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- #### → Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incorrects, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 30,17 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	9 376 808 €	Charges de personnel*	2 829 130 €	Soit 30,17 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Rémunérations annuelles brutes -	1 733 722 €
Accusé certifié employé permanent :	

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
19 136 €

Primes et indemnités versées :	
IFSE :	264 648 €
CIA :	219 628 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	43 780 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 650 €
Supplément familial de traitement :	21 803 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	18 233 €
	8 685 €

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 602 €	28 716 €	36 962 €		27 749 €	24 748 €
Technique	S		S	S	31 208 €	26 270 €
Culturelle						
Sportive			33 422 €		S	S
Médico-sociale	S					S
Police						
Incendie						
Animation			S			
Toutes filières	45 437 €	28 716 €	33 456 €	29 151 €	28 457 €	25 160 €

*S : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,26 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	16,69%
Contractuels sur emplois permanents	11,91%
Ensemble	15,26%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 337,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 273 €	863 €	9%	S	S		2 179 €	647 €	23%	S	S	
Catégorie B	4 967 €	773 €	13%	6 285 €	691 €	10%	4 265 €	894 €	17%	3 299 €	620 €	16%
Catégorie C	2 765 €	952 €	26%	3 958 €	1 033 €	21%	1 755 €	409 €	19%	3 116 €	75 €	2%

*S : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

► En moyenne, 4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Accusé de réception - Taux d'absentéisme 025-200068070-2024-01-15-07575 maladies ordinaires et compressibles	1,10%	0,39%	0,89%	0,00%
Accusé certifié exécutoire accidents de travail				
Réception par le p... Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	1,10%	0,39%	0,89%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,76%	0,39%	2,07%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 24,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

► Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût total des formations : 646 €

Coût par jour de formation : -

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 6 615 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour :

2023

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

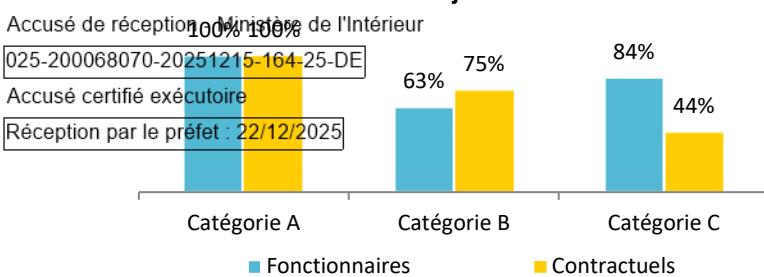
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C

Formation

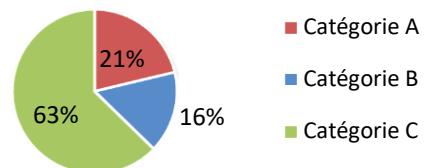
En 2024, 76,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

193 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 3,5 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	35 %
Coût de la formation des apprentis	27 %
Frais de déplacement	13 %
Autres organismes	24 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	94%
Autres organismes	6%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	17 451 €	3 701 €
Montant moyen par bénéficiaire	426 €	95 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires

Accusé de réception : Départ temporaire non rémunérés

025-200068070-225155-Arrivées de titulaires ou de stagiaires

Accusé certifié ex Stagiairisation de contractuels de la collectivité

Réception par le Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

+ Départs définitifs de contractuels

+ Départs temporaires non rémunérés

+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité

- Arrivées de contractuels

- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.